

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

19 Octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, O. GUICHARD, W. DELAVENNE, C. BIOLAY, M-C. ROCH, M. GIRIAT, S. MANFRINI, Y. DUMAS, A. HERRING, R. OTZENBERGER, J-M. PALINIEWICZ, M. GALLET, M. GRENIER, D. GANNE, H. GRANGE, P. GUINOT, J. DAZIN, V. KRYK, L. VAUTHIER, Michèle GALLET, F. KHIAR

Absent : M. FOURNIER, D. ROSA, M. LEBOLD

Absents excusés : G. MASRARI, A. BOUSSER, L. ROCHAS

Procurations : G. MASRARI à P. GUINOT, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. ROCHAS à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, J-F. OBEZ.

O. GUICHARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Hommage à Samuel PATY, enseignant au collège du Bois d'Aulnes de Conflans-Sainte-Honorine assassiné le 15 octobre 2020

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Samuel Paty,

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique au collège du bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

La commune d'Ornex et son conseil municipal adressent leurs sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves. Elle assure de sa solidarité et de son soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

La commune d'Ornex et son conseil municipal connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui encourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois, c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause.

La commune d'Ornex appelle donc tous les habitants à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Pour ce faire, nous avons affiché sur notre panneau électronique le mot dièse #jesuisenseignant. Nous avons choisi de mettre nos drapeaux en berne sur tous nos bâtiments mercredi 21 octobre, jour de l'hommage national rendu à Samuel Paty, et nous observons ce soir une minute de silence avant notre conseil municipal.

Pour appuyer cet hommage, le Maire souhaite ce soir lire un extrait de la chanson de Jean-Jacques Goldman, Il changeait la vie :

C'était un professeur, un simple professeur
Qui pensait que savoir était un grand trésor
Que tous les moins que rien n'avaient pour s'en sortir
Que l'école et le droit qu'à chacun de s'instruire

Il y mettait du temps, du talent et du cœur
Ainsi passait sa vie au milieu de nos heures
Et loin des beaux discours, des grandes théories
A sa tâche chaque, on pouvait dire de de lui

Il changeait la vie

Une minute de silence est observée. À l'issue, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020 n'appelant pas de remarques, il est adopté à l'unanimité.

1. Finances – Demande de subvention DETR – Parking parvis et rue de Béjoud

Madame la Préfète de l'Ain a annoncé aux Maires, par courrier du 16 septembre 2020, que l'État augmente l'enveloppe de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour cette année 2020, afin d'accompagner les collectivités dans leurs investissements proches dans le temps, c'est-à-dire avec des commencements de travaux dès le début d'année 2021.

Le Conseil municipal a déjà, par délibération du 20 juillet 2020, demandé une subvention DETR pour les cheminements doux de la rue de Béjoud.

Grâce à ce complément de DETR, dédié aux voiries et réseaux divers (création et réparation de voirie hors route départementale), il est proposé au Conseil municipal de demander une subvention pour l'ensemble des travaux de voirie, en dehors du carrefour de la rue de Béjoud qui est sur la route départementale, et ce, en plus des cheminements doux.

Vu le contexte de l'opération

Depuis 2015, une OAP prévoit le développement du secteur de Charbonnières sous forme d'une gendarmerie et de 150 logements dont 30% de logements sociaux. Les travaux de ces deux opérations d'envergure sont en voie de livraison.

Le périmètre comprend plusieurs projets structurants, décrits dans l'OAP cœur de village du PLUiH et sont les suivants :

Les projets liés à la structuration des déplacements tous modes concernant le quartier de charbonnière

- Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service sur l'axe Gex – Ferney Voltaire (BHNS) ;
- Assurer le maillage fonctionnel tous modes avec le réseau viaire existant et projeté ;
- Prévoir un espace de rencontre accessible en mode doux, dans un espace paysager et apaisé ;

- Ajout d'un arrêt BHNS sur le périmètre d'étude sous Maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Les projets d'équipements publics sur le quartier de charbonnière

- Réhabilitation/Accessibilité / Agrandissement de la Mairie (travaux achevés en 2020)
- Construction d'une gendarmerie sous Maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'est gessien (travaux achevés en 2020)
- Construction d'une crèche (10 berceaux) et de 10 places de stationnement sur le domaine public sous Maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (travaux en cours)
- Construction d'un collège de 600 à 800 élèves sous Maîtrise d'ouvrage du Département de l'Ain (ouverture prévue à la rentrée 2024)
- Construction d'un gymnase sous Maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'est gessien (ouverture prévue à la rentrée 2024)
- Implantation d'un espace public de rencontre de 1000 m²

Les projets d'habitat collectif

- Construction d'un projet immobilier « les grands chênes » de 153 logements, (travaux en cours)
- Construction de 28 logements associés à la gendarmerie (travaux achevé 2020)

La commune d'Ornex a réalisé avec le bureau d'étude URBATHEME, une étude d'aménagement globale de l'ensemble du quartier dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Ainsi deux tranches distinctes de travaux ont été définies.

Depuis janvier 2020, le cabinet UGUET accompagne la commune dans la réalisation de la première phase d'aménagement dont les travaux commenceront début 2021.

Vu le descriptif des travaux

Les travaux de cette première phase comportent :

- L'aménagement et la mise aux normes du carrefour RD 1005/ rue de Béjoud
- Recalibrage de la rue de Béjoud pour l'accès à la gendarmerie, à l'école et à la salle des fêtes communale.
- Le réaménagement du parking présent en bordure de RD 1005
- L'intégration d'un point de tri des déchets
- L'aménagement une voie mixte piéton cycle pour la liaison avec la Véloroute GEX/FERNEY et la Voie Verte des Tattes le long de la rue de Béjoud et de la rue des charbonnières
- L'aménagement du parvis et du parking existant de la Mairie
- Le renforcement de la trame verte existante

Vu le coût de l'opération

L'estimatif sommaire de l'ensemble de l'opération de la 1^{ère} tranche est de 983 736.00 euros HT.

La partie concernant la voie communale de la rue de Béjoud, le parking et parvis de la mairie est estimé à 639 119€ HT. Le plan de financement à la date de la présente délibération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux	983 736 €	DETR (Préfecture de l'Ain) sur partie voie piéton cycle	90 000 €
		Département (15%)	147 560 €
		Autofinancement	426 616,5€
Dont Travaux sur les voiries communales (hors RD 1005)	639 119 €	DETR (Préfecture de l'Ain) sur l'ensemble des voiries (50%)	319 559,50€

Total	983 736 €	Total	983 736 €
--------------	------------------	--------------	------------------

Ce projet se réalisera dans le courant de l'année 2021. Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain

W. DELAVENNE explique que Monsieur Zortea, responsable de l'Agence routière et technique du Pays de Gex a été reçu à la mairie. Il a été acté que le remplacement du feu tricolore au carrefour de la rue de Béjoud serait pris en charge par le Département dans le cadre des travaux du BHNS. Cependant, ce remplacement n'interviendra que lors du réaménagement du carrefour prévu au printemps 2021.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR complémentaire.
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2021.

2. Finances – Demande de subvention Région – Changement du garde-corps du cimetière communal

La commune a le projet de changer le garde-corps du cimetière, qui est ancien, et nécessite d'être repris. En effet, suite à l'aménagement du centre bourg, à celui de la place de l'église, et à la réfection du monument aux morts, il apparaît cohérent de rénover le cimetière, en reprenant les allées et le garde-corps.

Cette dépense permettra d'améliorer le cadre du cimetière pour plus de confort des usagers.

Vu les objectifs du projet :

- La reprise complète du garde-corps qui sépare l'ancien et le nouveau cimetière

Vu la nature des travaux :

- Enlèvement de l'ancien garde-corps
- Fabrication d'un nouveau garde-corps
- Pose du nouveau garde-corps
- Plantation d'une haie végétale aux abords du garde-corps

Ce projet se réalisera cette fin d'année 2020. Il est proposé au Conseil municipal de demander l'attribution d'une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, qui accompagne les communes dans la réalisation de « petits » projets qui permettent à des entreprises locales de travailler dans les semaines, les mois qui viennent. Cette subvention intervient dans le cadre d'un dispositif « coup de pouce » de la région.

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T. en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Pose d'un garde-corps au cimetière communal	30 000€	Région	20 000€
		Autofinancement	10 000€
Total	30 000€	Total	30 000€

J-F. OBEZ explique que Madame Pernod-Beaudon, représentant la Région, propose une subvention « coup de pouce » permettant le financement de travaux à petits montants, subventionnés à hauteur de 20 000 euros maximum par commune de moins de 20 000 habitants. Il ajoute qu'il n'est

possible de déposer qu'un seul dossier par commune et les travaux doivent commencer durant l'année 2021.

O. GUICHARD ajoute que la Région souhaite que ce dispositif serve aux entreprises de la région Rhone-Alpes pour les aider dans cette période économiquement compliquée. Il est demandé de privilégier des entreprises locales, tout en respectant les règles de concurrence.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 20 000€ à la Région, au titre de l'année 2020, pour la pose d'un garde-corps au cimetière communal.
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2020.

3. Finances – Demande de subvention auprès du Service Départemental d'incendie et de secours de l'Ain (SDIS) pour le financement de l'équipement des pompiers

Le SDIS propose de financer à hauteur de 60% les équipements de protection individuelle des pompiers acquis par les communes.

En 2019 la commune a acheté des équipements de sécurité pour les pompiers. Il s'agit de l'acquisition de 2 paires de rangers pour un montant total de 418,51 euros TTC, soit 348,76 euros hors taxe.

Le montant de la subvention est estimé à 60% du montant hors taxe soit 209,25 euros

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE le maire à SOLLICITER** l'attribution d'une subvention de 209,25€ au SDIS, pour l'équipement individuel des pompiers.
- **DIT** que la recette sera inscrite au BP 2020

4. Finances – Attribution de la subvention à l'amicale du personnel

La commission des finances s'est réunie le 1^{er} octobre 2020 et a pu étudier la demande de subvention de l'amicale du personnel communal.

L'association réunit les communes de Ferney-Voltaire, d'Ornex et du SIVOM de l'Est Gessien.

Elle assure des aides pour le personnel des 3 collectivités, des sorties, des voyages.

Les collectivités ont décidé, cette année 2020, au vu des comptes positifs de l'association, de diminuer de 30 000€ la subvention par rapport aux années précédentes.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal, d'attribuer à l'amicale du Personnel une subvention de 15 023€.

Pour mémoire, le montant total de l'enveloppe prévue au budget 2020 pour les subventions aux associations s'élève à 35 000€. Certains dossiers de demandes de subvention ont fait l'objet d'une attribution par délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2020 pour un montant de 13 916€.

Ainsi le montant total des subventions attribuées par le Conseil municipal en 2020, si cette proposition est validée, s'élèvera à 28 939,00€. Il restera 6061€ à attribuer, le cas échéant, pour d'autres associations, avant la fin de l'année.

J-F. OBEZ rappelle que cette amicale comprend le personnel des communes de Ferney Voltaire, Ornex et du SIVOM et que celle-ci existe depuis plusieurs années déjà. Il explique que des discussions ont eu lieu afin de réduire de 50% la subvention à accorder compte tenu du solde positif

des comptes de l'amicale. Un accord a été trouvé pour une baisse de 30%. Le montant global est passé de 100 000 euros à 70 000 euros, ce qui porte la somme due par Ornex à 15 023 euros, soit 36% du global.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'attribution de la subvention annuelle pour 2020 à l'amicale du personnel pour un montant de 15 023€
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2020

5. Finances – Attribution de la subvention aux écoles privées Jeanne d'Arc et Saint Vincent pour l'année scolaire 2019/2020

Une convention de participation financière a été signée, le 15 mai 2018 avec l'école Jeanne d'Arc et le 9 mars 2018 avec l'école Saint Vincent (écoles sous contrat d'association avec l'État) pour une durée de trois ans avec reconduction expresse.

Ces conventions basées sur l'application de la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, proposent de financer les élèves domiciliés à Ornex et scolarisés en classe élémentaire (du CP au CM2) à l'école Saint Vincent et à l'école Jeanne d'Arc.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer la somme de 800 € par élève élémentaire pour l'année scolaire 2019-2020 ce qui correspond à un montant de 19 200 € (base : 24 élèves) pour l'école Saint Vincent et de 3 200€ (base : 4 élèves) pour l'école Jeanne d'Arc.

J-F. OBEZ rappelle que cette subvention n'est attribuée que pour les élèves de l'école primaire. L'an prochain il faudra peut-être étudier la prise en compte également des enfants de maternelle.

P. GUINOT ne comprend pas la raison de la subvention accordée uniquement à ces deux écoles et demande pourquoi les autres écoles ne sont pas concernées.

J-F. OBEZ rappelle que cette subvention n'est accordée que pour les écoles sous contrat avec l'État, selon la loi Debré et que les autres écoles privées présentes sur la commune ne sont pas conventionnées.

P. GUINOT demande si c'est aux écoles d'en faire la demande.

J-F. OBEZ lui confirme qu'une convention doit être signée entre l'école et la commune. Le calcul se fait ensuite très simplement en fonction du nombre d'élèves d'Ornex présents dans l'école.

F. KHIAR demande si les noms des élèves sont connus.

J-F. OBEZ lui répond par l'affirmative.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants (C. BIOLAY ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'école Saint Vincent et A. BOUSSER ne prend pas part au vote pour l'attribution des subventions aux deux écoles):

- **APPROUVE** les subventions versées aux écoles privées
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2020

6. Culture – Arts en campagne – Convention de financement 2020 d’Arts en campagne avec la commune de Collex-Bossy

Compte tenu des contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, la manifestation « Art en campagne » qui aurait dû avoir lieu cet été 2020 n’a pas eu lieu, mais des dépenses ont tout de même été engagées, notamment pour la refonte du site Internet.

Le montant prévu dans la convention de bilan financier est basé sur une répartition entre les communes : elles se partagent les dépenses réelles à hauteur de 55% pour Ornex et de 45% pour Collex-Bossy, et le taux de change utilisé sera de 1,08 Franc Suisse pour 1 Euro.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider la convention ci-annexée, établie entre les deux communes. Elle prévoit une réversion de la commune d’Ornex à la commune de Collex-Bossy de 1451,13€ en contrepartie des frais réels avancés par la commune de Collex-Bossy en 2020.

J-F. OBEZ explique qu’une rencontre avec les représentants de la commune de Collex-Bossy a déjà eu lieu pour la campagne de l’an prochain prévue du 10 juillet au 10 septembre 2021. La commune de Collex-Bossy semble vouloir s’investir plus que les années précédentes dans l’organisation.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Commune de Collex-Bossy
- **VALIDE** la régularisation des dépenses réelles
- **AUTORISE** le Maire à mettre en paiement la somme de 1451,13€ pour la commune de Collex-Bossy
- **DIT** que la dépense est prévue au budget 2020

7. Marchés publics – Attribution du marché de maintenance et d’entretien du système de chauffage et ventilation de l’école de Villard et de la salle René Lavergne

Le présent marché a pour objet d’assurer la maintenance du chauffage, de la ventilation et des groupes froid de plusieurs bâtiments municipaux :

- **L’école de Villard**, 137 route de Villard - ORNEX. Les bâtiments de l’école sont chauffés par le biais d’une chaufferie bois – gaz qui alimente 2 sous- stations.

Le site a été construit en 2014 et est composé de trois bâtiments :

- L’école d’une superficie de 2200 m²
- La restaurant scolaire d’une superficie de 154 m² et abritant la chaufferie
- Une salle polyvalente d’une superficie de 205 m²

Les locaux sont chauffés par radiateurs ou aérothermes, ils sont également équipés d’un système de ventilation. La production d’eau chaude se fait par alimentation électrique ou gaz. La maintenance du chauffage et de la ventilation est pilotée par une GTC (gestion technique du chauffage).

- **La salle Rene Lavergne**, rue de Béjoud. Les bâtiments sont chauffés par le biais d’une chaudière au gaz associée à une centrale de traitement d’air. L’installation est également constituée d’un groupe froid.

Le site a été construit en 1985 et est composé :

- D’une grande salle de 200 m²
- D’une cuisine de 40 m²
- Et de locaux annexes y compris la chaufferie.

Ainsi, une consultation a été lancée par l’envoi du cahier des charges à 5 prestataires. La date de limite de réception des offres était le 4 septembre 2020 à 18h00.

Les critères de jugement des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
1. Valeur technique analysée à partir du mémoire technique : <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologies d'organisation de l'entreprise et des interventions sur la commune 20 points - Organisation des astreintes 10 points - Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution de la prestation 20 points - Liste des références similaires 10 points 	60.0 %
2. Prix des prestations	40.0 %

Trois plis ont été reçus dans les délais impartis, leurs candidatures ont été jugées recevables.

1	E2S – agence Savoie Haute Savoie – 4 route de Nanfray – 74960 ANNECY
2	HD Maintenance – 256 rue des Merisiers -74 370 PRINGY
3	ENEGIE Solution – Agence Savoie Dauphiné – 158 rue des Terriettes – 73139 ST BALDOPH

Critère n°1 : Prix des prestations après négociation.

	Montant HT	Montant TTC	Note pondérée
E2S	5 995.00	7 194.00	40.00
HD Maintenance	8 833.00	10 599.60	27.15
ENEGIE Solutions	9 095 .00	10 914.00	26.37

Critère n°2 : Valeur technique

	E2S	HD Maintenance	ENEGIE Solutions
Méthodologie d'organisation/20	20	11	15
Organisation des astreintes/10	10	6	7
Moyens matériels/10	10	10	5
Moyens humains/10	10	5	7
Références/10	9	5	9
TOTAL	59	37	43

Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	Pondération	E2S	HD Maintenance	ENEGIE Solutions
Critère n°1	60	59	37	43
Critère n°2	40	40	27.15	26.37
TOTAL	100	99	64.15	69.36

Il apparaît, après analyse que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise E2S.

M. GALLET se demande pourquoi aucune entreprise locale n'a répondu à l'appel d'offre.

W. DELAVENNE explique que la collectivité a des difficultés pour trouver des entreprises locales capables de s'occuper de l'entretien des chaufferies au bois. Ce problème est récurrent pour nombre de communes du Pays de Gex. Il ajoute que l'entreprise E2S avait déjà en charge l'entretien de ces chaudières.

F. KHIAR demande si seul le critère du prix est rentré en compte pour déterminer l'entreprise sélectionnée.

W. DELAVENNE lui répond que non, le critère de prix compte seulement pour 40% de la note alors que le critère technique pour 60%.

Vu l'avis de la commission MAPA du 2 octobre 2020, qui s'est prononcée favorablement à cette attribution,

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives au marché de maintenance et d'entretien du système de chauffage et ventilation de l'école de Villard et de la salle René Lavergne avec l'entreprise E2S, pour un montant total de 5 995.00 euros HT soit un montant de 7 194.00 euros TTC
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2020.

8. Marchés publics – Marché de travaux d'extension et de rénovation de la mairie – Avenant n°2 au lot n°4 serrurerie - métallerie

La commune d'ORNEX arrive à la fin du chantier d'agrandissement et de rénovation du bâtiment de la Mairie. Dans le cadre de l'exécution de ce marché, des ajustements de quantités et des nouvelles prestations sont nécessaires au Lot N°4 serrurerie - métallerie.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de valider l'avenant suivant:

Le lot n°4 attribué à l'entreprise CANIER concerne les travaux de serrurerie – métallerie.

Il a été notifié le 05 octobre 2018.

Un premier avenant a été validé par le conseil municipal pour des moins-values dues à la suppression de pare-vues métalliques sur le bâtiment existant.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte une plus-value globale sur le prix initial du marché.

La plus-value est due à la modification du garde de corps de l'escalier du 1^{er} étage de la mairie pour l'ajout de protection en polycarbonate sur le bas du garde de corps, et ce conformément aux préconisations du Contrôleur Technique.

Les modifications apportent une **plus-value au marché de 1.113.00 euros H.T**, soit un montant T.T.C. de 1.335.60 euros.

Le bilan financier du lot reste en moins-value 10,73 % du montant du marché initial (lot N°4).

Le montant total des avenants du marché relatif aux travaux de restructuration et d'extension de la mairie d'Ornex est supérieur de 0.36% par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis de la commission MAPA du 2 octobre 2020 qui s'est prononcée favorablement à la signature de cet avenant,

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant n°2 en plus-value au lot n°4 pour un montant de 1.113.00 euros H.T,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°4 du marché relatif aux travaux de restructuration et d'extension de la mairie d'Ornex

9. Marchés publics – Avenant N°1 au lot N°1 du marché de nettoyage des locaux pour inclure les locaux des pompiers

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 21 septembre 2020, la commune a validé l'attribution du lot N°1 du marché de nettoyage des locaux à l'Entreprise ONET, sous la forme d'un accord-cadre.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie (partie administrative)
- Salle de la Courterée
- École des Bois
- École de Villard
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente

Suite au réaménagement de leurs locaux, les pompiers du CPINI ont exprimé le souhait que l'entretien de locaux des pompiers soit pris en charge par la Mairie. Ce souhait ayant été exprimé après la rédaction des pièces de l'accord cadre, il est nécessaire de compléter le BPU/DQE par voie d'avenant.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires.

**MARCHE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX
BPU/DQE LOT 1 Avenant N°1 Locaux des POMPIERS**

Prix proposé conformément à la description des tâches et à la fréquence mentionnées au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Type de locaux à nettoyer	Quantité	Prix H.T. Mensuel pour les prestations hebdomadaires	Prix H.T. Mensuel pour les prestations mensuelles
Cuisine	1	85.50	
Local rangement	1	9.87	
Garages	2		19.73
TOTAL		95.37	19.73

L'accord cadre prévoit un minimum de 50 000 euros HT annuel et un maximum de 90 000 euros HT annuel.

L'avenant n°1 n'a pas d'incidence financière sur les montants maximum et minimum de l'accord cadre.

J-F. OBEZ ajoute qu'il est prévu un passage par semaine dans les locaux communs (cuisine) ainsi qu'un passage par mois dans le garage des pompiers, pour un coût mensuel de moins de 100€.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux communaux lot n°1

10. Marchés publics – Avenant N°1 au marché de travaux de la piste cyclo-pédestre de Villard Tacon

Monsieur le Maire expose que par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019, la commune a validé l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une liaison cyclo-pédestre à Villard Tacon.

Le marché a été notifié à l'entreprise SER SEMINE, le 23 décembre 2019, pour un montant de 51 680.28 euros HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de faire des adaptations de la passerelle et de son positionnement. En effet, la solution retenue a permis de ne pas du tout intervenir ni sur le lit majeur, ni sur le lit mineur du cours d'eau.

De plus, en raison de la pandémie du COVID 19 et du protocole sanitaire de l'OPBTP imposé aux entreprises travaux, le délai d'exécution a été dépassé de 17 jours ouvrés.

Le présent avenant a donc pour objectif :

- La mise à jour du BPU initial du marché, pour tenir compte des travaux modificatifs demandés par le maître d'ouvrage ;
- La validation des interruptions de chantier liées au Covid-19 et aux mesures et contraintes qui en découlent.

L'avenant N°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Vu l'avis de la commission MAPA du 2 octobre 2020 qui s'est prononcée favorablement à la signature de cet avenant,

W. DELAVENNE explique que le tracé de la piste cyclo-pédestre a été modifié afin d'éviter le réseau des eaux et qu'une partie de la parcelle de Monsieur Goulham a été rachetée à l'euro symbolique afin d'éviter de toucher aux berges. La commune a eu à sa charge uniquement le bornage du terrain.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un cheminement cyclo-pédestre à Villard Tacon
- **AUTORISE** la proposition d'avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un cheminement cyclo-pédestre à Villard Tacon

11. Marchés publics – Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de plaquettes bois pour les chaufferies publiques

Monsieur le Maire, rappelle que la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et les communes de Gex, Ornex et Prévessin-Moëns ont décidé de constituer un groupement de commandes pour la fourniture en combustible bois déchiqueté (plaquettes forestières), afin d'alimenter les silos des chaufferies à bois situées dans leurs bâtiments et équipements respectifs.

La Commune d'Ornex a validé cette convention au Conseil Municipal du 20 juillet 2020.

La consultation concerne un accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de plaquettes bois pour les chaufferies publiques, fixant toutes les conditions d'exécution des prestations.

Les besoins définis dans le cahier des charges techniques répondent aux besoins de tous les membres du groupement (consultation commune). En revanche, au stade de la conclusion du marché, chaque membre du groupement passera un accord-cadre avec le titulaire retenu pour répondre à ses besoins propres.

Il s'agit de la passation d'accords-cadres sans minimum ni maximum, conclus pour une durée de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes s'est réunie le 12 octobre 2020 pour procéder au jugement des offres reçues et à l'attribution des accords-cadres.

Au vu du rapport d'analyse élaboré par les services concernés, les membres de la commission, après examen, ont décidé d'attribuer l'accord-cadre à la société HERITIER BOIS ENVIRONNEMENT.

C. BIOLAY demande comment est composée la commission d'appel d'offres.

W. DELAVENNE lui répond qu'elle est composée par les membres de la CAPG dont la liste est indiquée sur le PV joint à la délibération. Il ajoute que la décision a été motivée principalement en fonction du coût du transport.

J-F. OBEZ demande quelle est la consommation de la commune.

W. DELAVENNE répond que l'an passé, la commune n'a procédé qu'à un seul remplissage du silo de 20m³. Contrairement à l'an passé où il fallait racheter le bois à la CAPG, dorénavant la commune va passer commande directement au fournisseur.

J-F. OBEZ estime que le coût de 32€/MAP (mètre cube apparent) n'est pas si élevé que ça. Pour rappel, un stère de bois coûte aux particuliers environ 80 €.

D. GANNE rappelle que le mètre cube apparent ne correspond pas exactement à un mètre cube classique, il ne fait pas le même poids.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** l'attribution de l'accord cadre relatif à la fourniture et livraison de plaquettes bois à la société HERITIER BOIS ENVIRONNEMENT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces de l'accord-cadre et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre ou au suivi de ce dossier.

12. Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 15 septembre jusqu'au 12 octobre 2020.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant H.T
RIVOLIER	ACHAT D'UN COFFRE POUR LA POLICE MUNICIPALE	2184	760.00
LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT SEPTEMBRE	6261	568.51
ITINERAIRES AVOCAT	REDACTION D'UN MEMOIRE EN DEFENSE CONTENTIEUX BARBIER	6227	960.00
ITINERAIRES AVOCAT	REDACTION D'UNE NOTE JURIDIQUE PAR RAPPORT A LA COMMUNICABILITE DE CERTAINS ACTES ADMINISTRATIFS	6226	840.00
MAGNANT PERILLAT	DELIMITATION SUR PARCELLE A 145 POUR CHEMIN PIETON CYCLE RUE DE BRETIGNY	2315	1240.00
MAGNANT PERILLAT	DELIMITATION PARCELLE AO 136 REGULARISATION BETEMS RUE DE LA TOUR	2315	563.25
MAGNANT PERILLAT	DELIMITATION DOMAINE PUBLIC REGULARISATION RN5 RUE DE GENEVE RUE GENERAL DE PREZ LIMITE PROJET BHNS	2315	984.50

PBI	ACHAT FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE DES BOIS KEBBOUR HORS MARCHE	6067	853.52
REGIE DES EAUX	CONSOMMATION EAU NOUVELLE ECOLE 252 RUE DE BEJOU D CONTRAT 1017791	60611	561.70
REGIE DES EAUX	CONSOMMATION EAU GROUPE SCOLAIRE 252 RUE DE BEJOU D CONTRAT 1017792	60611	518.43
FONCIA LE GENEVE	APPEL PROVISIONS APPARTEMENTS LE GENEVE DU 1ER OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2020	614	1486.07
REGIE DES EAUX	CONSOMMATION EAU RELEVÉ AU 14 MARS 2019 CONTRAT 1017788	60611	4381.33
EDF	CONSOMMATION ELECTRIQUE MAIRIE ECOLE DES BOIS ECOLE DE VILLARD	60612	2166.18
EDF	CONSOMMATION ELECTRIQUE MAIRIE ECOLE DES BOIS ECOLE DE VILLARD	60612	2099.65
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	PRESTATION OCCASIONNELLE ENTRETIEN DE LA MAIRIE REMPLACEMENT AGENT MUNICIPAL DU 3 AU 21 AOUT	6283	585.45
CIDEM	RENOUVELLEMENT ANTI VIRUS MAIRIE ESET ENDPOINT	6156	690.00
DEKRA	VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	611	1089.99
CMR	ATELIERS MUSICAUX AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019 2020 PREMIERE ECHEANCE	6218	3447.90
LB CONSEIL	ASSISTANCE A MAITRISE D OEUVRE POUR LA VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE	2031	3200.00
ORANGE TELECOM	CONSOMMATION TELEPHONIQUE MAIRIE LIGNE 04.50.40.93.02	6262	612.83
VE CHAUFFAGE	REPLACEMENT DE DEUX CHAUDIERES ECOLE DES BOIS	2135	12923.21
BONGLET	FOURNITURE ET POSE D'UNE TRAPPE SALLE DE MOTRICITE ECOLE DE VILLARD	2135	660.00
GROUPE FORCES	FORMATION CACES TRACTEUR DENEIGEMENT PIERRE HERVIEU	6184	790.00
PBI	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS BARIL HORS MARCHE	6067	536.11

QUESTIONS DIVERSES

SITUATION SANITAIRE AU 17 OCTOBRE

J-F. OBEZ annonce que, suite aux déclarations du Président de la République, une conférence audio entre les Président de l'Agglo et les représentants des EPCI a eu lieu avec la Préfète de l'Ain. Il apparait un taux d'incidence de 262 personnes pour 100 000 habitants et un taux de positivité aux tests de 15%, au lieu des 5% préconisés. Le virus circule activement sur le territoire et de nouvelles mesures sont mises en place comme l'interdiction d'être plus de 6 personnes à une même table dans les restaurants et les bars, une distanciation d'un mètre entre les tables. Les rassemblements de plus de 6 personnes sont interdits dans les lieux publics et sur la voie publique. Il est également recommandé de favoriser le télétravail.

PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES SALLES COMMUNALES

J. DAZIN demande si le protocole sanitaire a été modifié pour les associations sportives.

I. GOUDET lui répond que pour l'instant seul le protocole sanitaire des fédérations sportives s'applique. Cependant la situation peut être amenée à évoluer dans les jours à venir.

FEU TRICOLORE CARREFOUR RUE DE BEJOURD

F. KHIAR demande ce qui est prévu pour la réparation du feu tricolore au carrefour de la rue de Béjoud car celui-ci est souvent en panne.

J-F. OBEZ rappelle que ce feu sera remplacé lors des travaux d'aménagement du carrefour et du parvis de la mairie au printemps 2021. Il n'est pas légalement obligatoire que la potence du haut soit opérationnelle dès l'instant que le feu à droite de la route fonctionne.

W. DELAVENNE rappelle que les interventions sur les potences obligent les entreprises à couper la circulation de façon ponctuelle.

J-F. OBEZ ajoute que les feux au carrefour de Maconnex ne s'allument toujours pas à l'orange.

W. DELAVENNE répond que ce sont les services du Département qui doivent intervenir car la commune n'a plus de contrat de maintenance sur ces feux tricolores. Il ajoute que les interventions sont malheureusement bien moins rapides dorénavant.

DÉCHETS

Y. DUMAS indique que beaucoup de déchets sont toujours déposés aux Arcades.

D. GANNE ajoute que des gros sacs blancs appartenant aux entreprises du BHNS n'ont toujours pas été ramassés.

PLACES PARKING

M. GALLET s'étonne que certaines voitures soient toujours stationnées sur la zone bleue devant l'église.

J-F. OBEZ rappelle que la police municipale fait des patrouilles très régulièrement et verbalise si nécessaire. Il ajoute que les voitures sans plaque d'immatriculation sont plus difficiles à identifier, notamment lorsque le propriétaire est résident suisse.

M. GALLET demande si la vidéo surveillance ne peut pas permettre la verbalisation des véhicules en infraction sortant de la rue du Marcy au niveau du carrefour de Moëns.

J-F. OBEZ lui répond que certains automobilistes sortent également par la rue de l'église mais aussi de la rue des Pralets malgré les interdictions. Une caméra de vidéosurveillance filme les véhicules qui ne marquent pas le stop. La police municipale a la possibilité de les verbaliser.

CHICANE RUE DU PERE ADAM

P. GUINOT demande quand sera effectif le changement de sens de circulation au niveau de la chicane rue du Père Adam, comme cela avait été évoqué lors du conseil municipal précédent.

W. DELAVENNE lui répond que la CAPG va s'en occuper. Les travaux entrepris par l'Agglo n'ont pas encore été réceptionnés par la mairie. Dès réception de ceux-ci, il sera possible pour la commune de procéder au changement des panneaux de signalisation.

P. GUINOT estime qu'il ne faut pas laisser le temps aux usagers de s'habituer à la configuration actuelle.

W. DELAVENNE ajoute que, sur le secteur, l'entreprise VISTALLI va procéder, dès le 21 octobre, à l'élagage de 3 aulnes situés le long d'une parcelle privée rue de Trélebois afin de dégager la visibilité sur la voirie.

VISITE GENDARMERIE

M. GIRIAT propose une visite des locaux de la nouvelle gendarmerie pour les élus municipaux ainsi que le personnel communal le mardi 20 octobre à 9h30. Les clés de la gendarmerie seront remises aux gendarmes le 30 octobre.

D. GANNE demande s'il est possible d'organiser une seconde visite à des horaires plus accessibles.

M. GIRIAT lui répond qu'il va essayer de programmer une seconde visite pour ceux qui le souhaitent.

J-F. OBEZ demande quand sera posée l'antenne sur le toit de la gendarmerie.

M. GIRIAT lui répond que l'antenne a déjà été posée, ce n'est pas celle de 3 mètres de haut prévue, elle est moins haute compte tenu de la bonne réception.

J-F. OBEZ ajoute qu'une campagne de mesures sera lancée par le SIVOM avec l'entreprise agréée APAVE afin d'assurer à la population qu'il n'y a pas de risques encourus par les enfants et les riverains situés à proximité de la gendarmerie. L'antenne sert principalement en réception de données, et n'émet que lorsque les patrouilles sont sur le terrain, à savoir environ 15 minutes chaque jour.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

O. GUICHARD annonce que la commission environnement se tiendra mardi 20 octobre à 18h45.

COMMISSION URBANISME

M. GIRIAT annonce que la commission urbanisme se tiendra jeudi 22 octobre à 18h30.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

J-F. OBEZ annonce que la cérémonie du 11 novembre pourrait se tenir à Ornex. La commune est actuellement en discussion avec les anciens combattants.

Le maire annonce que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu les lundis 16 novembre et 14 décembre 2020.

Clôture de la séance à 20H35

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

M. GIRIAT

S. MANFRINI

W. DELAVENNE

M-C. ROCH

A. BOUSSER

A. HERRING

M. GRENIER

D. GANNE

Michèle GALLET

R. OTZENBERGER

M. FOURNIER

M. GALLET

J. DAZIN

J-M. PALINIEWICZ

V. KRYCK

D. ROSA

L. VAUTHIER

Y. DUMAS

G. MASRARI

L. ROCHAS

H. GRANGE

F. KHIAR

M. LEBOLD

P. GUINOT